

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 156-22 C

**Objet : RS - Programmation LEADER 2023-2027 du groupement d'acteurs locaux (GAL) « Entre Lacs et Montagnes »**

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoit Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 156-22 C

objet **RS - Programmation LEADER 2023-2027 du groupement d'acteurs locaux (GAL) « Entre Lacs et Montagnes »**

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, rappelle la délibération n° 108-22 C du Conseil communautaire du 7 juillet 2022 engageant Grand Chambéry dans la coopération LEADER 2023-2027 à l'échelle du groupement d'acteurs locaux « Entre Lacs et Montagnes ».

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027. À ce titre et pour la mise en œuvre du programme LEADER, elle a lancé un appel à candidatures auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement.

5 groupements d'acteurs locaux (GAL) de l'actuelle programmation LEADER (Chartreuse, massif des Bauges, Pays Voironnais, Avant-pays savoyard et Belledonne) se sont rapprochés pour construire une candidature commune, avec leurs EPCI. Le syndicat mixte du Parc de Chartreuse est la structure porteuse de la rédaction de la candidature, et le futur GAL est nommé « Entre Lacs et Montagnes ».

La gouvernance pour l'écriture de la candidature, ainsi que le futur périmètre, ont tous deux été actés lors d'une première délibération prise par les EPCI et les structures porteuses de GAL (cf délibération n° 108-22 C du 7 juillet 2022).

## Périmètre

Les EPCI formant ce territoire sont les suivants : CA du Grand Annecy, CA Grand Chambéry, CA du Pays voironnais, CA Grand Lac, CC Cœur de Chartreuse, CC Cœur de Savoie, CC de Bièvre Est, CC de Yenne, CC des sources du lac d'Annecy, CC du lac d'Aiguebelette, CC du Grésivaudan, CC Rumilly Terre de Savoie, CC Val Guiers.

Les communes de Grenoble Alpes Métropole situées dans le Parc de Chartreuse seront également incluses dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidatures : Corenc, Fontanil-Cornillon, La Tronche, Le Sappey-en-Chartreuse, Meylan, Mont-Saint-Martin, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux et Sarcenas.

Une demande de dérogation a été faite à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, aujourd'hui situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Murianette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.

## Thématiques

3 thématiques seront à traiter par les GAL, croisées avec une thématique transversale : prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter de manière transversale.

- Thématique 1 : revitaliser les centres-bourgs par une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain.
- Thématique 2 : construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Thématique 3 : favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

## Portage du programme

Le programme LEADER pour la période 2023-2027 sera porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Une convention multipartenariale sera signée par tous les partenaires dès lors que l'autorité de gestion aura validé la candidature LEADER au printemps 2023. Seront signataires les 13 EPCI, les communes de Grenoble Alpes Métropole sur le périmètre d'Espace Belledonne, les Syndicats mixtes du Parc du massif des Bauges et de l'Avant-pays savoyard avec le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse.

Cette convention reprendra les éléments de la candidature, et précisera également les modalités financières, le fonctionnement du partenariat, l'organisation interne/ressources humaines, les moyens mis à disposition et les modalités de son financement.

### **Stratégie locale de développement**

Un diagnostic à l'échelle de ce nouveau territoire a été coconstruit par les EPCI, les Parcs, le Syndicat mixte de l'Avant-pays savoyard et l'association Espace Belledonne. Une stratégie locale de développement a été construite à partir des enjeux issus du diagnostic et d'un temps de concertation associant les acteurs privés, les élus et les agents de développement du territoire lors de la rencontre territoriale LEADER du 23 juin 2022.

La stratégie du futur GAL « Entre Lacs et Montagnes », intitulée « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient », se décline autour d'un objectif transversal et de 3 objectifs stratégiques détaillés ci-dessous :

- réinvestir les centralités en milieu rural pour des bourgs et villages acteurs de la transition écologique et sociale,
- développer un tourisme intégré et respectueux de la vie locale et des patrimoines (slow tourisme),
- favoriser les emplois durables et non délocalisables liés aux ressources et aux besoins du territoire.

Ces 3 objectifs stratégiques sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels afin de répondre aux enjeux et aux attentes du territoire (cf arbre d'objectifs du futur GAL « Entre Lacs et Montagnes » en annexe). Un objectif transversal autour de la transition énergétique et écologique sera également décliné dans l'ensemble des 3 axes stratégiques. Il sera le prisme essentiel à la sélection future des projets soutenus par le programme LEADER.

### **Gouvernance**

Le comité de programmation, organe décisionnaire, sera notamment chargé de :

- sélectionner et programmer les projets qui ont été présentés dans les comités d'audition. Il s'appuie sur la prénotation des comités d'audition,
- auditionner les porteurs de projet de coopération, et les porteurs de projet à l'échelle GAL ou interterritoriale,
- écrire et voter les éléments de stratégie (appels à candidatures, appels à projets...),
- suivre la maquette financière (réajuster l'animation en fonction du dynamisme).

Il sera composé d'un collège public et d'un collège privé, le nombre de voix du collège privé sera égal ou supérieur au nombre de voix du collège public. Le nombre précis de voix n'est pas encore défini. Il sera réuni environ 4 fois par an.

Le comité de programmation sera précédé par des comités d'audition territorialisés (leur nombre et le découpage territorial ne sont pas encore définis). Ces comités seront composés pour partie de membres des collèges public et privé du comité de programmation, et pour partie d'autres membres encore à définir (élus, acteurs privés, techniciens...). Ces comités sont en charge :

- d'auditionner les porteurs de projet, et d'attribuer une prénotation,
- de faire monter en qualité les projets, d'aider à trouver des cofinancements le cas échéant.

Ils se réuniront environ 4 fois par an et par territoire.

Un comité technique, composé de l'équipe LEADER (animateurs et gestionnaires) mais également de techniciens des EPCI, sera notamment chargé de préparer les appels à projets à soumettre au comité de programmation, et sera également un relais de communication sur le programme LEADER.

Le GAL (groupe d'action local) sera réuni une fois par an à travers les rencontres territoriales LEADER, comme celles initiées pour la candidature. Il est composé d'élus, d'acteurs privés et d'agents de développement du territoire déjà engagés dans la construction de la stratégie, élargi aux nouveaux acteurs qui se sentiront concernés par la stratégie locale de développement.

D'autres instances pourront être créées au besoin au cours du programme, notamment pour l'évaluation ou la coopération. Ces groupes de travail seront issus du comité de programmation.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la sollicitation du GAL « Entre Lacs et Montagnes » du 25 avril 2022 dans le cadre de la réunion politique des élus du territoire du GAL,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : acte** l'engagement de Grand Chambéry dans le programme LEADER pour 2023-2027 sur le territoire précité, dénommé GAL « Entre Lacs et Montagnes »,

**Article 2 : acte** que la programmation LEADER 2023-2024 du GAL « Entre Lacs et Montagnes » soit portée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

**Article 3 : s'engage** à participer à la stratégie locale de développement du GAL « Entre lacs et Montagnes » intitulée « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient », dont les axes stratégiques et opérationnels sont détaillés dans l'arbre d'objectifs en annexe,

**Article 4 : adhère** au scénario de gouvernance du prochain GAL « Entre lacs et Montagnes » validé lors du comité de pilotage LEADER du 14 octobre 2022,

**Article 5 : autorise** le président de Grand Chambéry à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre, dès validation de la candidature du territoire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **156-22 C**

Objet de l'acte : RS - Programmation LEADER 2023-2027 du groupement d'acteurs locaux (GAL) « Entre Lacs et Montagnes »

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 22 novembre 2022

Annexe(s) : annexe leader

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28416H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28416H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022